Image not found or type unknown

Maintient de salaire en accident de travail

Par **corcessin elisabeth**, le **07/10/2016** à **17:36**

je suis en accident de travail depuis le 23/06/2016 je travail dans l'hôtellerie restauration ancienneté depuis le 11 mars 2011. depuis septembre 2016 mon employeur ne me maintient plus mon salaire je suis payer par la cpam 41.03 par jour j'ai une perte de salaire es-ce normal

Par **P.M.**, le **07/10/2016** à **21:23**

Bonjour tout d'abord,
Si c'est bien celle-ci, l'art. 29 de la Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants (HCR) fixe les durées d'indemnisation pour Maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, inaptitude...
Mais ensuite, la prévoyance devrait la poursuivre suivant l'art. 18.2.5. Garantie incapacité de travail de l'Avenant n° 1 du 13 juillet 2004 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, aux congés payés, au travail de nuit et à la prévoyance...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés